

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT N° 2026-126 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 7 825 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LA CONTRIBUTION À LA CONSTRUCTION DU PROJET DE COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF DU CSSCS**

Un avis d'entrée en vigueur est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le Règlement N°2026-126 décrétant une dépense n'excédant pas 7 825 000 \$ et un emprunt du même montant pour la contribution à la construction du projet de complexe culturel et sportif du CSSCS », ayant été adopté par le Conseil des maires le 10 mars 2026, a été approuvé par le Ministre des Affaires municipales le 28 avril 2026.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC : [www.montmagny.com/documentation/reglements](http://www.montmagny.com/documentation/reglements).

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 11 mai 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné.e, MELISSA GAGNE, greffier.ère-trésorier.ère de la Municipalité de BERTHIER-SUR-MER certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, le 20<sup>e</sup> jour de Mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour de Mai 2026.

  
Signature